

Edition du "REVEIL DU NORD"
100 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

Le Réveil

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX :
ROUBAIX : 20, Grande-Place, 20
TOURCOING : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

L'administration financière des communes rurales

Une question de vie ou de mort

Il y a quelques semaines, le « Réveil » publiait un excellent article du député-maire de Lens, le citoyen Basly, traitant de la situation financière des communes et faisant connaître que dans un projet déposé par plusieurs parlementaires, il était question de remplacer le mode de calcul des impositions locales, c'est-à-dire le système fictif employé actuellement par la création de centimes additionnels aux impôts octroiaires et à l'impôt général sur le revenu. C'est là une excellente innovation, et l'on se rappelle que j'ai déjà, à plusieurs reprises, le même préconisé cette méthode, qui semble susceptible d'apporter l'équilibre dans les budgets communaux, principalement dans ceux des petites localités rurales ne possédant aucun revenu extraordinaire quelconque de nature à suppléer aux inconvénients rencontrés dans le mode de calcul des impositions actuelles.

Mais en attendant l'aboutissement de cette réforme, attendue qui se prolongera bien longtemps encore sans doute, il serait très urgent que l'Etat applique les lois et règlements en vigueur au point de vue des revenus communaux et verse aux agglomérations rurales les sommes leur revenant du fonds commun des contributions indirectes tous les trimestres ou tout au moins tous les semestres, comme cela avait été promis ; il faut constater que ces prescriptions ne sont nullement suivies, et aujourd'hui, c'est-à-dire au 15 janvier, aucune attention n'est donnée aux communes qui n'ont encore été faites aux communes pour le compte de l'exercice 1925.

Bien des localités sont actuellement dans l'impossibilité de faire face à leurs dépenses engagées depuis plusieurs mois, et dans certaines d'entre elles les employés et ouvriers ne peuvent plus être payés.

Déjà, chaque année, l'Etat diminue à son profit les attributions sur les fonds communs — vins, alcools et chiffres d'affaires, — alors que la très grande majorité de nos communes rurales n'arrivent à balancer leurs trop modestes budgets que par l'appât de modestes fonds communaux de revenus, alors que ces communes ont à s'imposer de plus en plus de lourds sacrifices pour faire face aux nécessités les plus urgentes de la vie moderne et d'hygiène publique, appropriations scolaires, adouctions d'eau potable, diffusion de l'énergie et éclairage électrique dans les campagnes, application des lois sociales d'assistance, etc., dont le coût se trouve aujourd'hui quintuplé et tend à s'élever sans cesse.

L'Etat diminue leurs ressources déjà notablement insuffisantes, aggrave considérablement leurs charges, et diminue continuellement des cotisations et contingents et les met dans une situation impossible vis-à-vis de leurs créanciers en négligeant de leur verser en temps voulu les impositions leur revenant.

De plus, lorsque ces pauvres communes rurales font appel au concours financier de l'Etat en vue de leur venir en aide dans l'exécution de projets en souffrance, et notamment en ce qui concerne les projets de constructions et appropriations scolaires, ou d'extension de réseau électrique, construction d'égouts ou d'adduction d'eau potable, ou même de création de chemins, la bonne volonté des municipalités, qui ne peuvent excéder les possibilités financières communales, vient se heurter à la confection d'un nouveau barème des subventions, véritable jeu de patience, arrêté par des compétences en chiffres sans doute, mais qui n'ont aucun compte des réalités, détruisant les projets les mieux étudiés, revêtus de l'approbation préfectorale, en supprimant un tiers ou la moitié des montants indispensables des devis et travaux à subventionner normalement par la pratique des barèmes qui donnaient satisfaction pour l'exécution des projets sus-mentionnés.

Les meilleures volontés se découragent devant de pareilles façons d'appliquer les règlements envers les communes, et les habitants ne se font pas faute de critiquer leurs édes, qui n'en sont pourtant aucunement responsables. Mais si les municipalités rurales entendent loyalement collaborer à la prospérité nationale et au relèvement du pays, elles espèrent aussi que l'Etat et le Gouvernement républicains auront à cœur d'affirmer, autrement que par des discours, une solidarité confiante et des concours efficaces dans l'œuvre de modernisation de l'existence aux villages. Aujourd'hui, à la fin de l'exercice 1925, il faut autre chose à ceux qui ont la charge et le souci d'équilibrer les budgets communaux, que des exhortations platoniques. Il faut aujourd'hui les mettre en mesure de payer les dépenses effectuées, et pour cela les municipalités ne demandent pas autre chose que l'application immédiate des lois en leur faveur.

A quand l'attribution du fonds commun des indirectes ? A quand l'attribution du fonds commun des redevances minières ? C'est une question de vie ou de mort pour les administrations rurales, qui ne peuvent vivre sans ces attributions, mais, qu'on le sache bien, qui ne veulent pas mourir.

CRESSON Fleury,
Secrétaire de Mairie.

LE MYSTÈRE DES MAUSERS FRAUDÉS

Sera-t-il éclairci par l'arrestation récente du dentiste de Maubeuge qui est allé rejoindre en prison, le régisseur du Prince ?

Le mystère des Mausers passés en fraude de Belgique en France pour des fins inavouées n'est pas encore éclairci. A notre connaissance, le fraudeur Delaroche, le régisseur du Prince de Chimay arrêté en est encore à s'empêtrer dans ses déclarations contradictoires.

Il parlera plus tard, sans doute, mais en attendant le mystère reste entier.

Qui l'éclaircira ?

Delaroche ou son camarade Marchant le dentiste de Maubeuge détenteur de fusils ?

Peut-être ce dernier, car Marchant, qui dit n'avoir joué qu'un rôle de camaraderie vis-à-vis de Delaroche, se voit maintenant inculpé de complicité et est allé rejoindre en prison le régisseur du Prince.

Ce dentiste canadien est connu dans la région comme un type étrange et mystérieux, possesseur de secrets qui ne semblent pas faciles à cerner. Mais aujourd'hui il va avoir affaire à un de nos meilleurs juges d'instruction, M. Glorian, habitué magistrat, qui ne se contentera pas — soyez-en sûrs — des mensonges d'un attaché de dents. Il a commencé par faire confier Marchant, l'empêchant ainsi de courir au devant de nouvelles lénébreuses aventures. Le mystère des Mausers fraudés doit être éclairci. Nous espérons qu'il le sera bientôt.

— Moi, j'arrive, n'est-ce pas ? Ils acquiescent. Ma bonne foi crevait les yeux, comme mon ignorance.

Les contrebandiers savent des choses que la police ne soupçonne pas

— Mais il ne va pas rester là, Marchant, observe le plus hardi, et certainement le plus malin. D'après ce qui se chuchote, il cède son cabinet à un parent et repart pour l'Amérique. C'est un homme qui ne perd pas son temps. Allez-y le matin, allez-y le soir : il n'est jamais là. Toujours en route !

— En auto ?

— Non, il vient d'acheter une vieille Ford, un clou il ne sait pas conduire.

Et, se claquant les cuisses, ils éclatèrent de rire en même temps.

Car les contrebandiers savent des choses que la police ne soupçonne pas.

ARRÊTÉ !

D'autre part, nous avons reçu hier soir, de notre correspondant particulier de Maubeuge, la nouvelle suivante de l'arrestation de Marchant :

Maubeuge, 11. — La journée de lundi a été marquée à Maubeuge par un fait nouveau : l'arrestation du joueur Marchant, dentiste, 13, rue Saint-Jacques.

De bonne heure, dans la matinée, le docteur, qui s'était ostensiblement promené en ville tous les jours précédents, recevait la visite de policiers porteurs d'un ordre où Marchant était prévenu de se mettre à la disposition de la justice et fut immédiatement dirigé sur Avesnes.

Cette arrestation est diversement commentée et il faut avouer qu'elle laisse le champ libre à toutes les suppositions.

Les uns y voient un supplément d'enquête qui permettrait au Parquet d'avoir sous la main tous les éléments de recherches.

Les autres pensent qu'une découverte intéressante faite au cours de l'enquête a permis à la justice de douter de l'histoire de la pénologie ; mais il faut ajouter qu'à Maubeuge, l'opinion générale est beaucoup plus sévère pour Delaroche, le fraudeur, qui se cachait, que pour Marchant, chez qui la perquisition n'a permis de découvrir que des armes.

Au cours de cette perquisition, le dentiste, en effet, ne fit aucune difficulté pour avouer qu'il possédait des « armes souvenirs de guerre » et qu'il n'aurait pas hésité à se battre au grenier et dans sa chambre où se trouvaient les fusils.

A l'arrivée de M. Glorian, juge d'instruction, Marchant fut immédiatement introduit et interrogé. Il en ressortit quelques instants après, toujours entre deux gardes, pour aller rejoindre à la maison d'arrêt l'officier de réserve Delaroche.

Marchant a déclaré que les armes trouvées chez lui étaient déposées depuis 1920. Il n'en a pas encore fait la preuve.

Et les panoplies, pourquoi a-t-il attendu si longtemps à les confectonner ?

Cette panoplie était destinée à être placée dans une chambre d'ami. Marchant, célibataire, était très occupé par son emploi de dentiste et n'avait pas encore eu le temps de s'en occuper. Quant à sa défense, Marchant donne quelques détails sur ses relations.

Il ne fait pas de politique, mais il s'est rencontré à plusieurs reprises avec des personnalités qui n'ont pas pour programme la défense des Camelots du Roy, bien au contraire. Il a cité plusieurs noms de la région.

Lui-même déclare qu'il a fait la guerre pendant cinq ans pour sauver la République et qu'il ne cherche nullement à la renverser ! Il souhaite que la vérité se fasse jour le plus tôt possible.

Le docteur est-il victime d'une méhante rumeur coincidente. Voici ce que les événements nous diront peut-être.

Le recensement de la population en France

Il sera fait le 7 Mars prochain

Un décret du 4 décembre 1925 porte qu'il sera procédé le dimanche 7 mars 1926 au dénombrement de la population en France.

Cette opération administrative sera effectuée à l'aide de bulletins individuels établis au nom de toute personne présente le 7 mars prochain dans chaque commune du territoire français.

Elle a une grande importance, en dehors des données statistiques toujours intéressantes à consulter, car elle détermine le nombre des conseillers municipaux à élire dans chaque commune.

Le dénombrement a pour objet de faire connaître la population générale de la France au moyen d'un recensement effectué à jour fixe, comprenant toutes les personnes présentes dans chaque commune au jour indiqué et d'assigner à chacune de ces communes sa population exacte, nécessaire à établir pour l'application des lois municipales et de répartition d'impôts.

Le recensement devra comprendre toutes les personnes ayant passé la nuit du 6 au 7 mars dans la ville, le village ou le hameau, sans qu'il y ait lieu de distinguer entre celles qui y résident et celles ne s'y trouvant pas habituellement. Les voyageurs ayant passé la nuit du 6 au 7 mars en chemin de fer, en bateau ou en voiture seront recensés dans la localité où ils arriveront. A cet effet, un agent recenseur devra rester en permanence dans les gares, les ports et partout surveiller les arrivées.

Aucune exception n'est à faire et un bulletin individuel doit être établi pour toute personne présente le 7 mars dans chaque commune, à quelque titre que ce soit, y compris les enfants en bas-âge.

Dans ce but, le ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux maires, par l'intermédiaire des Préfets, une circulaire très précise et détaillée.

Personne, semble-t-il, n'a intérêt à se soustraire à ces formalités administratives, en usage dans tous les pays et prescrites en vue de renseignements statistiques indispensables à une bonne gestion de l'intérêt public.

En effet, la population sert de base à diverses dispositions législatives et financières, notamment pour fixer la représentation de chaque département au Parlement, pour l'application des lois relatives à l'organisation municipale, pour le recensement de l'armée et l'assiette des contributions directes ou indirectes.

Il importe donc que le dénombrement soit fait avec exactitude et loyauté dans chaque commune.

Notre région du Nord n'y faillira pas.

E. P.

Le Congrès Socialiste a discuté de la participation au pouvoir

BLUM S'EST PRONONCÉ FORMELLEMENT CONTRE LA PARTICIPATION, RENAUDEL POUR

Le Congrès National Socialiste a poursuivi ses travaux hier lundi. Les délégués ont entendu, au cours de la séance de la matinée, Blum et Renaudel ; le premier a soutenu la thèse des anti-participationnistes, l'autre a réclamé la participation des socialistes au pouvoir.

Blum se prononce contre

Au début de la séance, on entend BRACKE qui se prononce contre la participation, puis Renaudel, qui se prononce pour la participation, puis Blum, qui se prononce contre la participation. Il montre les dangers et les déceptions inévitables d'une participation, car elle détermine le nombre des conseillers municipaux à élire dans chaque commune.

Le dénombrement a pour objet de faire connaître la population générale de la France au moyen d'un recensement effectué à jour fixe, comprenant toutes les personnes présentes dans chaque commune au jour indiqué et d'assigner à chacune de ces communes sa population exacte, nécessaire à établir pour l'application des lois municipales et de répartition d'impôts.

Le recensement devra comprendre toutes les personnes ayant passé la nuit du 6 au 7 mars dans la ville, le village ou le hameau, sans qu'il y ait lieu de distinguer entre celles qui y résident et celles ne s'y trouvant pas habituellement. Les voyageurs ayant passé la nuit du 6 au 7 mars en chemin de fer, en bateau ou en voiture seront recensés dans la localité où ils arriveront. A cet effet, un agent recenseur devra rester en permanence dans les gares, les ports et partout surveiller les arrivées.

Aucune exception n'est à faire et un bulletin individuel doit être établi pour toute personne présente le 7 mars dans chaque commune, à quelque titre que ce soit, y compris les enfants en bas-âge.

Dans ce but, le ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux maires, par l'intermédiaire des Préfets, une circulaire très précise et détaillée.

Personne, semble-t-il, n'a intérêt à se soustraire à ces formalités administratives, en usage dans tous les pays et prescrites en vue de renseignements statistiques indispensables à une bonne gestion de l'intérêt public.

En effet, la population sert de base à diverses dispositions législatives et financières, notamment pour fixer la représentation de chaque département au Parlement, pour l'application des lois relatives à l'organisation municipale, pour le recensement de l'armée et l'assiette des contributions directes ou indirectes.

Il importe donc que le dénombrement soit fait avec exactitude et loyauté dans chaque commune.

Notre région du Nord n'y faillira pas.

E. P.

Renouvel se prononce pour

RENAUDEL dénie encore que le groupe puisse exiger la majorité des portefeuilles. On ne la lui accordera pas, sûrement ; il peut demander et obtenir la présidence du Conseil, mais il ne peut l'exiger. En tout cas, le Parti Socialiste ne peut pas rester neutre, il faudra bien qu'il prenne position. A la Chambre, les budgets de vote sont blancs ou bleus : il faut choisir.

Participations donc si le ministère socialiste et radical tombe, il y aura bien une centaine de radicaux honnêtes qui, avec nous constitueront une opposition homogène en face de quel gouvernement de droite ne pourra subsister et avec laquelle nous irons en appeler au pays. Demandez le pouvoir tout entier pour le moment, ce n'est pas du socialisme, c'est du bolchevisme.

RENAUDEL termine en répétant encore qu'il est prêt à se rallier, le cas échéant, à la motion qui déposera la majorité et la tonalité générale reflète bien l'ensemble des idées socialistes. Autrement, il reprendra la séance et déposera son amendement. Et, sur un ton grave, RENAUDEL ajoute que, si la bataille de Tours doit recommencer cette fois, c'est aux extrémistes à sortir du Parti. Quant à nous, nous aurons tout fait, en tous cas, pour ne pas avoir la responsabilité de la faillite démocratique.

A 15 heures, la séance est reprise.

Les Congrès entendent MAURANGE, de la minorité de la Seine, orateur participationniste, LONQUET, contre la participation et GRUMBACH, pour.

La séance continue.

Ce qui se dit à la frontière

Parmi les mystères de la frontière, celui qui en passionne actuellement les populations est celui des Mausers.

Un de nos confrères de « L'Œuvre », M. Emmanuel Bourcier, nous relate ainsi ce qui se dit à la frontière :

Comment il a pu passer la frontière

La rue Pasteur, à Feignies, ne mène nulle part, même pas à la frontière. Elle est tracée à travers champs. Juste à l'angle, l'unique maison visible est une chapelle en briques rouges. Et, sur la route goudée de Maubeuge, au milieu d'une herbe de fortis, est un estaminet.

C'est peut-être là que j'ai causé aujourd'hui, avec les rudes kars pour qui le « passage » n'est qu'un bric-à-brac passionnant. Ils étaient trois, tanqués, l'œil fin sous la broussaille des saucis, la casquette rabattue sur le nez. Nous parlions de la capture, entre Aubry et Landregies, du contrebandier Delaroche, régisseur chez le prince de Chimay et importateur d'armes allemandes.

— C'est la mobile des douanes d'Avesnes qui l'a sauté.

— On n'avait pas vu ses caisses en gare de Feignies ?

— Il s'agit de l'œil et entonnèrent une large gorgée de bière blonde.

— Il a dû passer la frontière par la route de Mons, dans sa 10 HP Renault, dit l'un en claquant sur le marbre le cul de sa chape. Il a ensuite pris le train.

— L'auto est-elle Desorbay, jeta l'autre, comme une neuve.

— Desorbay, route de Ferrières ? s'exclama le troisième. Doué que tu sois ? Il y a six mois au moins qu'il a vendu à Debaye, qui était garagiste à Avesnes.

Ainsi, tout se tient : le 5 octobre, à Baisieux, sur la route de Joumay, le préposé Bique arrêta Théry, de Lille, et son ami Bernard, « honnêtes délinquants » qui pilotaient une Renault également truquée et qui transportait, comme celle de Delaroche, des fusils allemands venus d'Éckfort en Westphalie et de la grasse d'armes autrichiennes. La justice s'empara de l'auto. On sut le nom belge du vendeur. On avait perquisitionné à Lille, à Loos, à Ronchin, à Thumesnil et ailleurs. Quelques jours plus tard, une condamnation bénigne en correctionnelle arrêta les recherches. Et cette fois-ci ?

UN SAUTEUR PHÉNOMÉNAL

C'est ce chien policier allemand, qui sautait une palissade de 3 mètres 20 de haut, rendant tout élan impossible.

Le droit à la prorogation des locataires commerçants

La question que lui posait notre ami Charles Saint-Venant, député du Nord, M. Levasseur, Haut-Commissaire au logement, vient de faire la réponse suivante :

« La loi du 31 mars 1918 est formelle. La prorogation de 5 ans et 24 jours est de plein droit pour tous les locataires commerçants en possession de leurs locaux au 1^{er} Août 1914.

« Il n'y a pas à tenir compte si les commissions arbitrales ont exonéré ou non les intéressés ».

TUÉ PAR UN TRAMWAY A AMIENS

Dimanche, vers 19 heures 10, le tramway 22, conduit par le wattman Diffe, a renversé, boulevard de Bouvillé, à Amiens, un homme dont l'identité n'a pas encore été établie et l'effroyablement broyé. La mort fut instantanée.

La responsabilité du wattman n'est pas engagée.

D'après les premières données de l'enquête immédiatement ouverte, on croit à un suicide.

Mais il ne veut pas d'opposition systématique

BLUM refuse aussi de laisser enfermer le Parti dans le dilemme de Renaudel ou participation ou opposition.

Nous n'avons jamais fait d'opposition systématique, nous n'en ferons pas. Nous ne ferons rien pour ramener un gouvernement de réaction. Nous savons qu'une majorité de gauche est possible et nous ferons nos efforts pour maintenir au pouvoir des hommes de gauche.

BLUM combat donc toute participation, mais ne part pas du principe que les socialistes ne veulent pas prendre leurs responsabilités.

BLUM conclut que, si, malgré tous les arguments, une majorité moins réduite existe encore dans le parti contre la participation, c'est que le parti a obéi à l'instinct de conservation.

Restons donc dans notre tradition. Que le parti marche toujours droit devant lui pour réaliser son idéal et assurer le triomphe de la classe ouvrière.

Renaudel expose sa thèse

RENAUDEL lui succède à la tribune. « Si l'on n'a dit, que deux résolutions, la votre, M. Blum, contre la participation et la nôtre, pour : il n'y aura pas de clarté ; il faut que les extrémistes en déposent une troisième. La vôtre, si elle renferme la synthèse du pacte d'unité, les idées de Vaillant et de Guesde, mais aussi celles de Jaurès, nous pourrions l'accepter, mais nous n'accepterions pas un grandiose sans Guesde, sans nous, nous les idées de Jaurès seraient piétinées. Ce n'est pas nous qui violons l'idée de lutte des classes, c'est, au contraire, nous qui la comprenons le mieux par la lutte. C'est nous qui avons l'idée de la participation, nous voulons agir ».

Il parle du soutien accordé au ministère Herriot et de la nécessité du Cartel :

« Après le 11 mai, vous avez dit faire le Cartel à la Chambre, parce que sans vous il s'en serait produit un autre, dont vous n'auriez pas fait partie et vous ne pourriez pas donner au Pays un exemple de franchise et de franchise ».

RENAUDEL explique ensuite longuement sa conception, déjà connue, de la participation qu'il faut non pas adopter, mais réclamer.

Lebas intervient

RENAUDEL rappelle qu'il aurait voulu que le groupe interpellât le Fainlé sur la cause de M. Chaumet, mais cette interpellation fut ajournée parce qu'on était à la veille des vacances.

Non, répond LEBAS : c'est parce que nous étions à la veille des élections municipales et cantonales. Oui, ajoute-t-il, nous sommes obligés de tenir compte des besoins et des conditions de lutte de nos Fédérations.

RENAUDEL constate aussi que dans le Nord,

Pourquoi le « cow-boy » n'a pas pu s'évader

Le palais humecté de l'apre genévère qui fait sauter les langues, les hommes se jettent maintenant les mots dans la figure.

— Le Parquet d'Avesnes a prévenu la police, vers 3 heures du soir, Delaroche avait parlé. Mais il faisait nuit noire et l'on n'a pas le droit d'entrer dans les maisons après le coucher du soleil. Alors, « ils » ont passé la nuit rue Jeanne-d'Arc. Il y en avait partout, il ne pouvait pas s'évader, le cow-boy !

— Le cow-boy ? fis-je.

— On l'appelle comme ça parce qu'il a été en Amérique.

— Monsieur ne peut pas comprendre, observa l'un des trois.

Je vais vous expliquer, fit son voisin. Marchant est un gars de « ch'Nord ». Il est de Sous-le-Bois. Il étudiait pour être dentiste. En 1916, il était médecin auxiliaire de première classe.

« Après, il est allé à Montréal, au Canada. Il est revenu avec un drôle de titre : Docteur Dental Surgent, D. D. S., quoi ! Une chose rare chez les poseurs de rateliers. Il s'est installé ici. Les autres n'en revenaient pas. Il a su y faire, là-bas. Mais c'est un beau gars. Un sportsman et taillé en cow-boy. C'est pourquoi on l'appelle comme ça. Et quel rôle joue-t-il dans cette histoire ?

— Laissez-moi finir... Donc, quand le jour est venu, le vendredi, Carence, le commissaire, s'est avancé. Il a décliné ses titres et qualité, que l'autre connaissait d'avance. Et on a perquisitionné.

— Pourquoi chez lui ?

— Parce qu'il avait Delaroche.

— Il le garant.

— C'était son locataire, à ce qu'il dit, du moins. On a ramassé des mausers, des balonnettes et des cartouches : la bonne charge de quatre hommes ! C'est encore au commissariat.

Qu'est-ce qu'il voulait en faire ?

— D'après ses dires, une panoplie.

— Vous dites ce d'un ton !

Tous s'esclaffèrent.

— Celui qui veut faire des panoplies avec ce que les Allemands ont laissé ici, après quarante mois d'occupation, n'a pas besoin d'aller en Belgique acheter de la marchandise ! On en trouverait dans beaucoup de maisons, et de belles !

Je m'arrêtai.

TURQUES D'HIER & D'AUJOURD'HUI

La Turquie se modernise, hommes et femmes défilent chaque jour un pas plus le costume national pour le remplacer actuellement par le costume à l'européenne. On voit ici une femme turque à la mode dans une rue de Constantinople. A l'arrière-plan, une femme orthodoxe avec le voile et le sarma mantesau. Le contraste entre le mode d'hier et d'aujourd'hui est frappant !

M. Doumer a fait un exposé de ses projets financiers

La taxe sur les paiements sera transitoire et elle comportera les exonérations prévues pour le chiffre d'affaires

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

M. Paul Doumer, ministre des Finances, a été entendu hier après-midi par la Commission des Finances de la Chambre fort réduite d'ailleurs dans son effectif, les membres du groupe socialiste n'ayant pu assister qu'à une partie de la séance.

Le Ministre des Finances, dans l'exposé qu'il fit de ses projets a dit notamment, qu'il était indispensable de se procurer les ressources nécessaires pour équilibrer le budget et de créer des impôts productifs. Le gouvernement, a ajouté M. Doumer, a cherché des impôts retrayant dans le cadre de ceux existant.

Nous pourrions, plus tard, les circonstances étant devenues meilleures, et supprimer ou en diminuer quelques-uns, mais pour le moment il faut de toute nécessité aller au plus pressé.

Pour M. Doumer, il est normal de rattacher au budget de 1926, les 3 milliards à provenir des impôts Loucheur puisqu'ils seront perçus au cours de cet exercice.

TABACS ET TAXES SUR EXPORTATIONS

En ce qui concerne l'élevation du prix des tabacs, il fit remarquer qu'en revenant temporairement à son ancien prix d'avant-guerre jusqu'à l'application du prix de 1914.

Quant à la taxe aux exportations, les principales industries exportatrices ont reconnu d'après lui, que l'application de la taxe de 1.30 % n'entraînerait pas gravement les transactions.

Enfin, pour ce qui concerne l'imposition extraordinaire, le ministre a insisté sur le caractère transitoire de cette taxe, dont il n'entrevoit la suppression possible que qu'un an après l'amélioration des impôts directs dont le rendement est déjà considérable.

A ce sujet M. Doumer a déclaré que les modalités d'application de cette taxe n'étaient pas

M. Doumer a fait un exposé de ses projets financiers

encore fixées. Son intention est, en effet, de présenter à la Chambre, un projet mûrement étudié et complet.

Or, il faut procéder à une enquête dans certains domaines, tels que la Belgique et l'Italie, où cette taxe est déjà appliquée.

Les résultats n'étant pas encore parvenus, aucune texte n'a pu être rédigé, mais M. Paul Doumer a pu préciser les conditions dans lesquelles la taxe de 1.30 % serait perçue, il a néanmoins indiqué que toutes les exonérations prévues pour la taxe sur le chiffre d'affaires, seraient maintenues pour la nouvelle taxe.

DETTES A COURT TERME REMBOURSEMENT A LA BANQUE DE FRANCE

Interrogé ensuite par plusieurs membres de la Commission sur ses intentions au sujet du remboursement des dettes à court terme, arrivant à échéance en 1926, M. Doumer a fait connaître qu'il se proposait de la transformer en emprunt amortissable à plus long terme.

VINCENT-AURIOU, posa alors diverses questions à M. Doumer, notamment sur l'affectation au budget de 1926, des 3 milliards provenant de la loi du 4 décembre 1925, sur le remboursement d'Etat à la Banque de France et sur le caractère de la taxe sur les paiements.

Le Ministre des Finances a répondu que pour les remboursements à la Banque de France, il se bornait à exécuter la loi votée par le Parlement ; que pour la taxe sur les paiements, il estimait que cette taxe était temporaire, dans la mesure où les impôts votés par le Parlement, pourront avoir un rendement supérieur à celui qu'ils ont actuellement.

STABILISATION DU FRANC

Enfin, en ce qui concerne la stabilisation du franc, M. Paul Doumer répondit à M. Doucet et Nogard, a ajouté qu'il était partisan de la revalorisation du franc, dans la mesure où

Attention !
N'oubliez pas que c'est en 2^e page que vous devez lire Pauvre Peliote